

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 24 MARS à 20 h 30 Salle communale  
Place de la Magnanerie

Nombre de Conseillers en exercice	18
Présents	13
Votants	13

L'an deux mille onze, le vingt quatre mars, le Conseil municipal de la commune de LA TERRASSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe VOLPI, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 18 mars 2011.

**Présents** : Philippe VOLPI, Geneviève BONNEFON, Gilbert ZANCHIN, Romuald CHRISTOUD, Jean-Marc DEUTSCH, Claudie PERNIN, Alain BAQUILLON, Eva BOUVIER, Alain CARDON, Sylvie CHAUVIN, Jérôme DURAND, Vivianne MOREL, Isabelle De LILLO-ROUX.

**Absents** : Benoît BROSSE-MARON, Julien VIDEAU, Claire SALIN, Hubert VILLETTE.

**Excusés** : Stéphanie PONS.

**Secrétaire** : Geneviève BONNEFON à l'unanimité.

**Adoption du compte-rendu conseil municipal en date du 24 février 2011.**

### Compte-rendu des décisions du Maire

N°	date	prestataire	objet	montant TTC en €
9	24/02/2011	SARL LE CADDIE	Bail commercial place Magnanerie	
10	24/02/2011	Isabelle BAECKEROOT	Décoration niche Salle Communale	2818
11	28/02/2011	PFI	Exhumations cimetière	6552
12	07/03/2011	DOMSYSTEL	Maintenance Informatique Mairie	4018.56
13	07/03/2011	DOMSYSTEL	Maintenance informatique Ecoles	1184.04
14	07/03/2011	MTG	Chaudière occasion Ateliers	5324.56

### Délibérations :

#### ➤ Approbation du compte administratif 2010

Le compte administratif retrace la comptabilité des dépenses et recettes de l'exercice budgétaire de l'année en cours. Selon l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de

l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire. Le vote de l'organe délibérant doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le principe de voter le compte administratif avant le vote du budget permet de reprendre au budget prévisionnel de l'année le résultat de l'année n-1 et les restes à réaliser afin d'ajuster au mieux l'équilibre du budget.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de madame Geneviève BONNEFON, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par monsieur Philippe VOLPI, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTATS DE L'EXERCICE</b>	<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 628 265,75	1 922 252,26	293 986,51	872 382,23
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 666 505,44	754 875,57	- 911 629,87	- 1 119 858,34 (208 228,47+ 911 629,87)
<b>TOTAL</b>	3 294 771,19	2 677 127,83	- 617 643,36	- 247 476,11

2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé.

**Le conseil adopte à l'unanimité.**

**Le maire ne prend pas part au vote : 12 présents 12 votants**

➤ **Approbation du compte de gestion 2010**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de monsieur Philippe VOLPI, maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2010, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui

de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Le conseil adopte à l'unanimité.**

#### ➤ **Affectation des résultats 2010**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, **soit en report à nouveau** pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, **soit en réserve**, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir les besoins de financement d'investissement en comblant le solde d'exécution qui fait l'objet d'un simple report d'investissement, quel qu'en soit le sens.

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire de la commune de La Terrasse,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2010 comme suit :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un résultat d'exécution (déficit) de la section d'investissement de	1 119 858,34€
- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de	872 382,23 €

Affectation :

c/D 001 : résultat d'investissement reporté :	1 119 858,34 €
c/R1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	872 382,23€

**Le conseil adopte à l'unanimité.**

#### ➤ **Vote des taux des taxes directes locales**

Comme chaque année, le vote des taux des taxes directes locales est obligatoire.

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire de la commune de La Terrasse,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de reconduire les taux d'imposition en vigueur selon le tableau ci-dessous :

Taxe Habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier Non Bâti
9,69, %	23,22%	87,80 %

**Le conseil adopte à l'unanimité.**

➤ **Adoption du budget 2011**

Après avoir entendu le rapport de messieurs Philippe VOLPI, maire et Gilbert ZANCHIN, adjoint aux finances de la commune de La Terrasse,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le budget primitif de la commune pour l'année 2011 en équilibre entre les dépenses et les recettes sur les sections d'investissement et de fonctionnement selon le tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	2 092 305	2 092 305
<b>INVESTISSEMENT</b>	2 598 535,34	2 598 535,34
<b>TOTAL</b>	4 690 840,34	4 690 840,34

**Le conseil adopte à l'unanimité.**

➤ **Demande de subvention pour les investissements sur la voirie communales auprès du conseil général de l'Isère / année 2011**

Monsieur le maire, Philippe VOLPI, présente le programme d'investissement sur la voirie communale pour l'année 2011 :

Le chemin des Combes est un chemin communal. Ce chemin va faire l'objet d'un remblai, de mise en place de grille d'eaux pluviales, de mise en place et remplacements d'éclairage public.

Le montant prévisionnel du projet est de 49 870 € HT.

**DECIDE** de solliciter l'aide de Conseil Général de l'Isère.

**DEMANDE** l'autorisation de démarrer les travaux avant l'octroi

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à ce programme.

**Le conseil adopte à l'unanimité.**

➤ **Attribution d'une bourse BAFA.**

Une demande de bourse à BAFA pour la formation générale BAFA a été formulée par mademoiselle Fiona SEGURA.

Après avoir entendu le rapport de madame Claudie PERNIN, adjointe à l'animation et vie locale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'attribuer 50 € pour cette bourse BAFA.

**Le conseil adopte à l'unanimité.**

➤ **Approbation du projet d'organisation d'un chantier jeunes Concordia.**

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur un projet d'organisation d'un chantier international de bénévoles de l'association Concordia l'été prochain pendant 3 semaines.

Un chantier international de volontaires est organisé autour d'un projet d'utilité sociale, en lien avec le patrimoine naturel ou bâti, ou en lien avec une action culturelle, sociale ou sportive.

La commune doit participer pleinement à l'accueil du groupe d'une quinzaine de volontaires, et à la vie du chantier en favorisant l'intégration et les relations des jeunes avec la population locale.

Le projet consisterait à remettre en état le mur le long du chemin du cellier noir.

La participation financière demandée à la commune serait de 6 400 €, après déduction des subventions que l'association percevra.

Après avoir entendu le rapport de madame Claudie PERNIN, adjointe à l'animation et vie locale sur la commune de La Terrasse,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet d'organisation d'un chantier «jeunes» Concordia pour une participation communale de 6 400 €.

**PRECISE** que la somme est inscrite au budget 2011 de la commune.

**Le conseil adopte à l'unanimité.**

➤ **Tarifs Accueil de loisirs – modifications**

Après avoir entendu le rapport de madame Claudie PERNIN, adjointe à l'animation et vie locale,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

**MODIFIE** les tarifs de l'accueil de loisirs comme suit :

● **Tarifs applicables aux Terrassons :**

Tarif plancher à 0.31

- le tarif à l'heure pour un quotient familial  $\leq$  à 656 (QF plancher) est de 0.31 € (Tarif plancher)

Tarif plafond à 1.84

- le tarif à l'heure pour un quotient  $>$  ou  $=$  à 1200 (QF plafond) est de 1.84 € (Tarif plafond)

Taux multiplicateur et tenir compte des modifications des tarifs plafond et plancher

- Entre ces deux butées, le tarif horaire sera calculé selon la formule ((quotient familial – 656) x 0.0028125) + 0.31

Le résultat est arrondi à la deuxième décimale.

● **Tarif applicable aux extérieurs :**

Pour les familles domiciliées à l'extérieur de la commune, est appliqué un tarif horaire fixe de 2,40 €.

**PRECISE** que le repas ne sera plus facturé aux familles et pris en charge par la commune.

**PRECISE** que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.

**Le conseil adopte à l'unanimité.**

➤ **Convention avec le conseil général de l'Isère pour le déneigement par la commune de la RD 30A entre les PR 0+000 et 1 + 940**

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire de la commune de La Terrasse,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

**ARRPOUVE** la convention avec le conseil général de l'Isère pour le déneigement par la commune de la RD 30A entre les PR 0+000 et 1 + 940.

**AUTORISE** le maire à signer ladite convention et toutes les pièces pouvant en découler.

**Le conseil adopte à l'unanimité.**

➤ **Ouverture / suppression de poste : avancement de grade**

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire de la commune de La Terrasse,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**Le conseil adopte à l'unanimité.**

➤ **Demande de subvention culture et lien social pour le projet « La Terrasse, terre de lien » auprès du conseil général de l'Isère et la Caf de Grenoble**

Madame Claudie PERNIN, adjointe à l'animation et vie locale sur la commune de La Terrasse, donne lecture du rapport suivant :

La commune de La Terrasse élabore un projet global d'animations qui prend pour thème le lien sur l'ensemble de l'année 2011. Ce projet s'exprimera à travers différents types d'événements selon un descriptif qui sera annexé à la délibération.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 55 726 € TTC.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**SOLLICITE** le Conseil Général de l'Isère et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère (fonds propres projet « terre de lien ») en vue de l'obtention d'une subvention la plus élevée possible sur ce projet.

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à ce programme.

**Le conseil adopte à l'unanimité.**

### **INFORMATIONS :**

Geneviève Bonnefon, adjointe à l'urbanisme, rend compte des décisions de la commission d'urbanisme du 22/03/2011

- Changement de dates des conseils municipaux : 20 avril 2011 et 26 mai 2011.
- Débat d'orientations budgétaires à la communauté de communes du Grésivaudan dont les grandes lignes sont retracées sur le site de la communauté de communes.
- Réunion sur l'office du Tourisme à Pontcharra qui connaît d'importantes difficultés financières. La communauté de communes ne peut apporter de subvention à cette dernière car elle n'a pas la compétence tourisme. La commune de La Terrasse a bien budgété la somme sur laquelle elle s'est engagée par une délibération de 2010.
- Les assises de la culture vont s'ouvrir prochainement : au mois de mai sera présenté Mai en culture à l'espace Bergès.
- Le conseil d'administration de radio Grésivaudan va avoir lieu : il faut désigner 2 personnes : Vivianne MOREL et Alain BAQUILLON qui remplaceront Claudie PERNIN.
- L'exercice sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a eu lieu le mercredi 23/3. Une réunion pour faire un point sur cet exercice aura lieu prochainement.
- SE 38 : le comité syndical du SE 38 a eu lieu. Le SE 38 va devenir le seul syndicat dans lequel les communes pourront adhérer. Une modification des statuts est prévue pour que les communes qui n'adhèrent pas encore puissent le faire. Le SE38 deviendra le SEDI : syndicat « énergies » du département de l'Isère.
- Le 7 avril a lieu le prix trophée des Mariannes de la parité. Claudie PERNIN, Geneviève BONNEFON, Isabelle DE LILLO ROUX, Eva BOUVIER, Vivianne MOREL et Jérôme DURAND s'y rendront avec le maire Philippe VOLPI.

**Fin de la séance : 22h55**